CHOSES ET AUTRES

Cyprien, le chroniqueur de la Patrie, dans un style aussi haché de phrases que tranchant d'allure, nous prend à partie parce que nous avons tenté de justifier l'emploi de l'expression : En Canada.

Il n'y va pas de main morte, Cyprien, et s'il avait, concentrée sous son bonnet, la science des quarante de l'Académie française, il ne se prononcerait pas avec plus d'assurance.

C'est, selon Cyprien, parce que les Français de nos jours disent: au Canada, que nous devons proscrire l'expression : en Canada.

Palsambleu! quels guides vagabonds vous nous don-

nez-là!

Si vous les suivez, vous irez loin.

Permettez-nous de ne point vous accompagner. Nous préférons rester en terre ferme de langue fran-

çaise, au risque de passer pour rétrograde.

Vous lisez les écrivains du jour, Cyprien, et vous savez que bon nombre de ces messieurs, les collaborateurs de la Revue des Deux-Mondes, entre autres, ont décidé de bannir les lettres t et p des terminaisons en ans, ems. Ils écrivent : enfans, descendans, parens, etc.; temps devient tems.

Devons-nous donner dans cette innovation?

Si oui, nous arriverons à fabriquer des mots nouveaux, une orthographe à notre usage, non pas seulement lorsqu'il s'agira de désigner des choses nouvelles, mais selon le caprice de Pierre ou l'ignorance de Paul.

Avec ce système, nous arriverons à écrire dans le goût de ce romancier que signale une revue française. Un exemple entre cent:

Le duc les cicérona partout.... cette femme le tantalisait. Hélas! déplora Pénicaud.... En bien, sourit-elle.... O Kate, trémola le duc.... etc., etc.

Mais revenons à nos moutons, ou plutôt à ce loup de

Vous dites, agressif chroniqueur, que la règle dans l'espèce exige que en précède les noms féminins de

pays.

Et vous posez cela d'une façon absolue, avec cette absence de doute et d'hésitation dont vous avez le secret, et qui fait votre force... aux yeux du bon public.

Cependant, on dit : En Dauphiné, en Anjou, en Angoumois, en Portugal. Et ces mots sont masculins.

Vous voyez que l'absolu n'est pas de ce monde ni de la grammaire.

Avec une courtoisie énorme, vous dites que vous ne faites aucun cas de notre opinion en matière de gram-

Vous avez raison.

Notre opinion compte pour rien—comme la vôtre, du a moins qu'elle ne s'appuie sur de solides auto-

Aussi, nous nous sommes contenté de citer La Faye, un moderne, Richelet, un ancien qui écrivait lorsque

la langue était formée, et bien formée.

Encore un mot. Lorsque l'on fait fi de l'opinion de de son voisin, ' ne devrait pas, comme vous, Cyprien, se donner tout de mal, une colonne durant, pour la combattre.

Les luels continuent à faire rage en France ; il est via que le plus souvent les combattants en sortent avec de légères égratignures. Mais un duel qui ne manque pas d'originalité est celui que la rédaction du Citoyen, journal radical, a proposé dernièrement à la rédaction d'une autre feuille, le Radical. La provocation a été rédigée comme suit :

"A la suite d'une note publiée par le Radical, et signée La Rédaction, dans laquelle se trouve la phrase suivante:

" Nous savons par nous-mêmes que les habiles du " Citoyen n'envoient pas ordinairement leurs témoins " aux gens qu'ils peuvent rencontrer."

"Les rédacteurs du Citoyen se jugeant collectivement insultés, ont décidé de rendre personnellement responsable chacun des rédacteurs du Radical, en en exceptant M. Maret, prétendu absent, et qui appartient déjà à Guesde."

"A cet effet, une lettre conçue comme suit, a été adressée, avec les témoins obligés.

Par Bouis à Amouroux;

Par Brissac à Boulabert;

Par Guesde à Pinard; Par Lafargue à Sigismond Lacroix;

Par Massard à Lucipia;

Par Martin à Titard;

Par Picard à Lefèbre ; Par Picourt à Heusy;

Par Robelet à Gaston Vassy:

Voici la lêttre dont il est question plus haut : Paris, 7 septembre.

" Monsieur,

"Je viens vous demander par la présente si, en " votre qualité de rédacteur du Radical, vous prenez " la responsabilité d'une note injurieuse signée " La "Rédaction" et présentant les rédacteurs du Citoyen " comme " n'envoyant pas ordinairement leurs témoins aux gens qu'ils peuvent rencontrer."

" Dans le cas où vous ne croiriez pas devoir vous dé-" gager de cette insulte collective, vous ne trouverez " pas mauvais que je vous réclame la réparation à laquelle j'ai droit.
"Recevez mes salutations."

Nous ne savons pas quelle réponse a été faite à cette proposition de duel gigantesque à côté duquel le combat des trente, dit un journal, perd beaucoup de son importance.

Il est intéressant, pour ceux qui se croient tenus d'acquitter la note de leur tailleur, de savoir de quoi sont confectionnés les vêtements qu'ils portent. M. Ludovic Halévy nous l'apprend dans l' Univers Illustré:

" J'ai rencontré hier un de mes camarades de collège. Je ne l'avais pas vu depuis... depuis le collège,

c'est-à-dire depuis... depuis... à quoi bon dire la date?
"Toujours est-il que nous avons eu quelque peine à nous reconnaître. Enfin, nous en sommes venus à bout et nous avons causé. Il m'a raconté son histoire. Il est fabricant de lainages à Elbeuf, mais il en a assez, il est

en pourparlers pour vendre sa maison.

Oh! je la vendrai bien, me dit-il; on fait des affaires, on gagne de l'argent, beaucoup d'argent, mais dans des conditions qui me déroutent et ne me conviennent pas. On a changé tous les procédés de fabrication, on ne fait plus que de la pacotille et de la came-Au lieu de rechercher les races pures, on revient au bélier commun qui donne une laine grossière, mais plus abondante. Et encore si on ne mettait que de la laine dans les lainages. Mais la chimie s'en est mêlée; on en est arrivé à des combinaisons étonnantes. Ainsi, tiens, ce paletot que tu as sur les épaules, c'est du petit drap léger, façon cheviot. Sais-tu ce que c'est que du cheviot?

-Je pense que c'est le nom d'un fabricant.

Pas du tout ; c'est le nom d'une race de moutons anglais, élevés dans une chaîne de montagnes couvertes de bois et de pâturages, entre l'Angleterre et l'Ecosse. Eh bien! sais-tu ce qu'il y a dans ton paletot?

"—Je ne m'en doute pas.

" Alors, pendant quelques secondes, il mania, tâta, palpa l'étoffe de mon paletot; puis, il me dit:

"-Voici la composition de ton paletot : 20 010 de graisse, 15 070 de coton, 15 070 de renaissance. On a donné ce joli nom à de vieux chiffons pilés et triturés. Restent environ 50 0/0 de laine commune. Mais on ne s'en tiendra pas là. Les chimistes continuent à travailler et, très probablement, d'ici à peu de temps, on réussira à faire des étoffes de laine dans lesquelles il n'y aura plus de laine du tout. Voilà pourquoi on avait autrefois des paletots qui duraient deux ou trois ans et pourquoi il faut se faire faire aujourd'hui deux paletots par an, un d'été et un d'hiver. Et ils coûtent aussi cher, sinon plus cher qu'autrefois. C'est le progrès.

Il y a longtemps que nous n'avons pas entendu parler de Louise Michel et de ses amis. Un journal de Paris nous apporte l'écho de ses paroles. Elle a parlé dernièrement dans une assemblée convoquée dans le but d'organiser une souscription pour élever un monument à Blanqui, le vieux révolutionnaire. Elle n'est pas tendre pour les hommes du jour la célèbre commu-

* *

"Le monument projeté est un monument à l'honnêteté politique, dit Louise Michel. L'honnêteté, grand principe sans cesse étouffé! Ce n'est pas l'illustre mort qui eût fait ce que font nos gouvernants d'aujourd'hui. Au lieu d'un empereur, nous avons soixante Bonaparte dont le meilleur n'est encore bon qu'à mettre au bagne."

Un immense cri s'échappe de toutes les poitrines : Vive la Commune!!!

L'auteur de Nadine continue :

" Blanqui méprisait, comme il fallait, ce Gambetta maudit qui voulait être à nouveau le fléau de la France. Si nous avions écouté l'ami de Galliffet, ne serions-nous pas à présent en train de recevoir des volées à côté des Anglais et sur le point de rapporter le choléra en

Les autres orateurs ont fait chorus à Louise comme on va voir:

" Il ne faut pas qu'ils se prêtent à une évolution, dit le citoyen Winant. C'est la révolution seule qui peut les faire triompher. On prétend que vous devez savoir gré au gouvernement de vous avoir donné l'amnistie. L'amnistie, c'est le peuple qui l'a voulue. Le gouvernement au contraire est en train de la lui reprendre. Avec des lois comme celle des récidivistes, il suffira de cinq ou six manifestations comme celle du 8 janvier dernier, pour que les bons citoyens soient tous renvoyés en Calédonie.'

Le citoyen Giraud, lui, ne veut pas que l'on compare

Blanqui à Barbès:

"Barbès était un bourgeois. Tant qu'il y aura un bourgeois debout, les blanquistes auront quelque chose à faire. La liberté ne pourra planer sur l'Europe que quand le sol sera jonché des carognes bourgeoises.

DAVID TÉTU

LES RAIDERS DE SAINT - ALBAN

ÉPISODE DE LA GUERRE AMÉRICAINE

1864-1865

(Suite)

IX

L'enquête commença le 3 novembre, dans l'enceinte de la cour criminelle, sous la présidence de Son Honneur le juge Coursol. M. Devlin plaidait la cause du gouvernement américain; MM. Carter et Johnson, celle du gouvernement canadien; MM. Abbott, Laslamme et Kerr, de Montréal, et Cameron, de Toronto, avaient été choisis comme avocats des prisonniers. M. Edmunds, représentant des Etats-Unis, se trouvait également à Montréal, ainsi que le caissier de la banque nationale de Saint-Alban, M. Aldis, juge de la cour suprême du Vermont et une foule d'autres personnages de distinction des Etats du Nord.

Après avoir entendu les dépositions de plusieurs témoins, la cour consentit à ce que les prisonniers fissent des déclarations volontaires, et le 12 novembre, Bennett Young rendit le témoignage suivant, que nous

transcrivons textuellement:

"Je suis natif du Kentucky et citoyen des Etats confédérés auxquels je dois allégeance. Je ne dois aucune allégeance aux Etats-Unis. Je suis officier commissionné de l'armée confédérée et je produis ici ma commission. Je produis aussi les instructions que " m'a données mon gouvernement, en même temps que "cette commission, me réservant le droit de faire " d'autres instructions en tel temps et de telle manière que mes avocats le jugeront convenable. J'ai agi sous "l'autorité et par l'ordre du gouvernement confédéré "dans l'attaque que j'ai dirigée sur Saint-Alban. Je " n'ai pas violé la neutralité de l'Angleterre ou du " Canada. Ceux qui étaient avec moi à Saint-Alban " étaient tous officiers ou soldats confédérés et étaient sous mon commandement. Ils étaient bien et dûment " enrôlés depuis le 19 octobre 1864. Plusieurs d'entre eux ont été prisonniers de guerre faits par les fédéraux et sont demeurés tels jusqu'à l'époque où ils se sont évadés. L'expédition n'a pas été organisée au Canada. Mon dessein à Saint-Alban était d'user de représailles et de venger le Sud des atrocités commises par Grant, "Sherman, Butler, Milroy, Sheridan et autres officiers " fédéraux, si ce n'est que je ne voulais pas, moi, mas-" sacrer les femmes, les enfants et tous les individus sans protection et sans défense. Je ne suis pas prêt à me défendre avant que j'aie communication avec mon gouvernement à Richmond; et, comme toute voie m'est interdite par mer, comme par terre, par les "Yankees, je demande trente jours pour parvenir à " m'entendre avec mon gouvernement, sans avoir besoin " de recourir à la permission des Yankees."

Young présenta alors sa commission de lieutenant dans les armées confédérées et une autorisation pour son incursion de Saint-Alban. Ces deux documents étaient signés par le secrétaire de la guerre, J. A. Seldon. Mais c'étaient ces signatures qu'il fallait vérifier en communiquant avec Richmond, entreprise bien difficile pour les raiders.

Le lendemain, Collins parla à son tour. Ce devait être l'un des plus beaux soldats de l'armée du Sud, ayant une taille de six pieds, des formes athlétiques, une tête intelligente, avec toutes les séductions, toutes les amabilités d'un jeune homme de vingt-deux ans.

Aussi quand il commença à rendre son témoignage, tout l'auditoire le dévorait des yeux et sa voix sonore résonnait comme une musique guerrière, au milieu du

silence le plus profond:

" Je suis natif du Kentucky et officier commissionné dans l'armée des Etats confédérés, maintenant en guerre avec ce qu'on appelle les Etats-Unis. J'étais avec Morgan et j'en fus séparé à la bataille de Cin-"thiana. Ayant échappé aux Yankees, je me joignis " au lieutenant Young, à Chicago, ce que je devais à mon gouvernement, comme à moi-même. Je ne dois " aucune allégeance à ce qu'on appelle les Etats-Unis ; " mais, au contraire, j'en suis ennemi public. Les Yan-" kees ont arraché mon père à sa paisible famille pour l'entermer a Camp-Chase, ou les souffrances ont altere " son corps et son esprit et le brutal Burbridge a banni " mon grand-père du Kentucky. Ils ont porté partout " le pillage et se sont glorifiés de leurs barbaries, éri-" geant en trophées le fruit de leurs rapines. Quand " je laissai Saint-Alban, après l'attaque, je vins deman-" der protection au Canada. J'entrais tranquillement " dans un hôtel à Stanbridge, lorsque j'y fus arrêté par " un magistrat canadien escorté de Yankees. Je fus " dépouillé de mon argent, de ma propriété privée, " sans warrant émane contre moi. J'invoquai alors le droit international. L'extradition que l'on invoque

" s'applique aux meurtriers, aux faussaires, aux voleurs.

"Je ne suis rien de cela : je suis soldat au service de